



Extrait du ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article904>

Constituante Cercle de Nantes : Réforme territoriale

- Cercles locaux - Nantes (44) -



Date de mise en ligne : lundi 8 septembre 2014

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Le cercle de Nantes donne ci-dessous sa position sur les réformes territoriales . Ce texte va être diffusé au élus locaux.

Le récent regroupement des « régions » opéré par le gouvernement et les conditions dans lesquelles il a été effectué ne font que renforcer les inquiétudes des membres du Cercle de Nantes pour une Constituante eu égard à l'Acte III de la décentralisation, car derrière ce redécoupage se profile la mise à mort des communes et des départements.

Force est de constater que depuis « les lois de décentralisation » de 1982-83, les communes et les départements étaient dans le collimateur des anti - républicains d'hier et d'aujourd'hui. En effet, en application des traités et directives de l'Union européenne, les gouvernements successifs ont tendu à substituer la logique de la « répartition des compétences » -ce qui revient à donner un pouvoir législatif aux institutions intermédiaires - à celle de la « séparation des pouvoirs » sans laquelle il n'y a pas de République voire de démocratie, ni de souveraineté populaire, l'objectif final étant la constitution de territoires au détriment de la République une et indivisible.

Sous couvert de mise en oeuvre de l'Europe des régions - sur la dépouille de l'Europe des nations- la Ministre de la décentralisation revendique l'Acte III de la décentralisation qui confère un pouvoir réglementaire aux régions, en clair la capacité d'édicter des lois, décrets et circulaires différentes d'une région à l'autre, dérogeant ainsi aux lois et règlements nationaux et, in fine, ouvrant la possibilité de traiter entre régions, sur tout le territoire européen.

Ainsi, le triptyque Etat, Département, Commune se transforme progressivement en Intercommunalité (Métropoles) - Région - Europe. Les conséquences sont gravissimes : les services publics sont directement menacés, non seulement par les transferts de compétences, mais aussi dans le cadre de leur cohérence nationale et l'accès des citoyens aux dits services sur le territoire national. Le principe constitutionnel de la continuité du service public est par là même bafoué.

Nous assistons donc à un véritable basculement, faisant fi de tout débat de toute consultation citoyenne. Nul ne peut nier que depuis plus de deux siècles, les institutions que sont les communes et les départements ont constitué un maillage de régulation du « territoire » national, de sorte à assurer la mise en oeuvre du principe d'égalité des citoyens et des services publics de qualité.

Il est indéniable qu'une telle politique de « régionalisation » participe directement à la dislocation des services publics rendus à la nation. Il est grand temps que les citoyens se réapproprient les institutions et fassent entendre leur voix ; c'est pourquoi nous appelons à une Constituante.

Le Cercle de Nantes pour une Constituante.

Nantes, le 02 09 2014.